

? mis sur CDC par le notaire et interets...

Par Jeanpietre06	
Bonjour,	

j'ai visionné une émission sur les notaires cette vidéo est ancienne, il a été évoqué les intérêts sur le compte CDC ouvert par le notaire qui à gestion de la succession.

Est il vrai que pour les 3 premiers mois certains notaires gardent pour eux les 0.75% / mois si les héritiers n'en font pas la demande?

Ce % est tjs le même?

merci de vos informations.